



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 694 ET 696**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 11 décembre 2017 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 694 et 696, à savoir :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 694**

Règlement décrétant un emprunt au montant de 1 643 000 \$ aux fins d'assumer l'engagement financier prévu dans une entente de collaboration entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Terrebonne pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 335 et du boulevard Industriel.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 696**

Règlement décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre le chemin Comtois et la bretelle d'accès à l'autoroute 640 ouest, et prévoyant un emprunt au montant de 1 207 000 \$.

**QUE** lesdits règlements numéros 694 et 696, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

**QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 7 février 2018, les règlements numéros 694 et 696 décrétant respectivement un emprunt de 1 643 000\$ et 1 207 000\$.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 694 et 696 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 21 février 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

-----